

Vendredi 20 mars 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE **Appel à candidatures** **pour le renouvellement des membres nommés** **du Conseil d'administration du** **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Engagez-vous en faveur de l'action sociale Panazolaïse !

Selon les articles L. 123-6 et R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire. Il comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire.

Le Conseil Municipal réunit le 20 mars a fixé le nombre d'administrateurs à 18, dont 9 doivent être désignés par le Maire, Président du Conseil d'administration.

En vue de la désignation des membres nommés, un appel à candidature est effectué.

Ces membres comprennent obligatoirement un représentant :

- Des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF)
- Des associations de retraités et de personnes âgées du département
- Des associations de personnes handicapées du département.

CONDITIONS DE DÉPOT DE CANDIDATURES :

Proposition d'une liste comportant, sauf impossibilité dûment justifiée, au moins trois personnes. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

INCOMPATIBILITÉS :

Ne peuvent siéger au conseil d'administration les personnes qui sont fournisseurs de biens ou de services au Centre Communal d'Action Sociale.

DÉLAI DE DÉPOT DE CANDIDATURES :

Les associations doivent faire parvenir leur liste

- soit par courrier à l'adresse : Mairie – Esplanade Jacques Chirac – 87350 PANAZOL
- soit par mail : mairie@mairie-panazol.fr

AVANT LE LUNDI 6 AVRIL 2026

Fabien DOUCET

Maire de Panazol

Vice-Président de Limoges Métropole